

Réf: Dossier N° 111586

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BL » en abrégé « BL »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN Anyama Résidentiel en face de la sous préfecture, Lot 2407, Ilot 204

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/05/2022, et enregistrés au CEPICI le 23/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BL » en abrégé « BL »

Objet : Médecine Traditionnelle, Exploitation forestière, Riziculture, Maraîchère, Élevage, Transit, Import-Export, Transport de personnels, de biens et services, Vente de matériels et produits chimiques Transport de marchandises, Photographie, Commerce général, Production d'eau minérale, Vente de charbon artificielle, Restaurant, Hôtellerie, Maquis, Quincaillerie, Vente de pièces détachées, Vente et location de voitures et motos, Services mobile money, Transformations de produits vivriers, Dépôts de gaz, Dépôts de boissons.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, ABIDJAN Anyama Résidentiel en face de la sous préfecture, Lot 2407, Ilot 204

Dirigeant(s) : M LANKOUANDE BASILE GIESLA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-04871 du 03/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24075/GTCA/RC/2022 du 03/06/2022

